



IX. TXINGUDI KORRIKA TXIKI – LABORAL KUTXA

REGLEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 1

Le SUPER AMARA Bidasoa Atletiko Taldea d'Irun et de Fontarrabie et Urpean Subaquatique Club d'Hendaye, en collaboration avec les Mairies d'Irun, d'Hondarribie et d'Hendaye, organisent la **IX EDITION DE LA TXINGUDI KORRIKA TXIKI – LABORAL KUTXA** le samedi 4 octobre 2025 pour le matin. Les courses seront destinées aux plus petits sur un parcours plat dans la zone annexe du stade GAL.

ARTICLE 2- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Cette course est ouverte à tous les enfants âgés de 1 à 13 ans, c'est-à-dire aux enfants nés à partir de l'année 2012 (inclus). Les plus jeunes pourront être accompagnés par leurs parents.

ARTICLE 3- INSCRIPTIONS

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 17 juin 2025. **La participation à la course est gratuite. Le nombre de participants est limité à 700 enfants.**

Les inscriptions se feront en ligne sur le site www.kirolprobak.com.

Il est également possible de s'inscrire en personne dans les bureaux du Bidasoa Atletiko Taldea situés sur la Place Leandro Agirretxe n°1, 2ème étage, bureau 8 (bâtiment Palmera Montero), de 9h00 à 14h00 du lundi au vendredi.

ARTICLE 4- REMISE DES DOSSARDS

Pour toutes les inscriptions effectuées la puce dorsale peut être récupérée au Edificio Palmera Montero à Irun aux heures suivantes:

VENDREDI 3 OCTOBRE DE 18H00 À 21H00

SAMEDI 4 OCTOBRE A PARTIR DE 9H (STADE GAL)

Pour récupérer le dossard-puce, il est recommandé d'apporter votre reçu d'inscription, soit en format numérique, soit imprimé sur papier. Ce reçu est fourni avec un code QR qui sera scanné. Sinon, il sera obligatoire de présenter votre carte d'identité ou une pièce d'identité pour retirer votre dossard-puce. Les dossards-puce ne seront délivrés à des tiers que sur présentation du reçu d'inscription correspondante. Le reçu de l'inscription sera envoyé à l'adresse électronique fournie lors de la procédure d'inscription.

Pour toute les dossards non récupérés à cette date, La remise des dossards se fera dès 9h le jour de la course, dans la zone de départ, sur le terrain artificiel annexe du stade GAL.

L'organisation conseille aux participants d'arriver 30 minutes avant la course afin de fluidifier la remise des dossards.

ARTICLE 5- HORAIRES ET TYPES DE COURSES

Les courses des enfants seront organisées de la manière suivante:

- **10:00** • 2023-2024 MIXTE . 140mètres (avec parents) ZONA 1 9H45
- **10:05** • 2022 MIXTE . 140mètres (possible avec parents) ZONA 2 9H50
- **10:10** • 2021 MIXTE . 140mètres (possible avec parents) ZONA 3 9H55
- **10:15** • 2020 MIXTE . 140 mètres ZONA 4 10H00
- **10:20** • 2019 MIXTE. 200 mètres ZONA 1 10H05
- **10:25** • 2018 MIXTE . 200 mètres ZONA 2 10H10
- **10:30** • 2017MIXTE . 400 mètres ZONA 3 10H15
- **10:40** • 2016MIXTE . 400 mètres ZONA 4 10H25
- **10:50** • 2014 Y 2015 MIXTE . 770 mètres ZONA 1 10H35
- **11:00** • 2012 Y 2013MIXTE . 1480 mètres ZONA 2 10H45

LOS NIN@S TIENEN QUE ESTAR EN LAS ZONAS DE CALENTAMIENTO QUE INDICAMOS 15' ANTES DE CARRERA Y LOS MONITORES LES LLEVAN A SALIDA.

ARTICLE 6- APPEL et ZONES D'ECHAUFFEMENTS :

Pour une meilleure organisation et afin d'organiser des séances d'échauffement et d'étirements avant les courses, les enfants devront se rendre aux zones assignées 15 min avant la course. Les zones seront divisées par âges et des moniteurs du SUPER AMARA BAT.

ARTICLE 7- RECOMPENSES

Un goûter complet sera distribué à l'ensemble des participants.

ARTICLE 8- DROIT A L'IMAGE ET COMMUNICATION

Par leur inscription à la course, les participants acceptent le présent règlement et donnent l'autorisation à Bidasoako Atletiko Taldea par eux-même ou leur représentant légal, d'utiliser les données informatisées des participants à des fins sportives ou promotionnelles, ainsi que leur image au sein de l'épreuve à travers des photographies, des vidéos, etc.

Conformément aux dispositions de la loi 15/1999 du 13 Décembre sur la protection des données à caractère personnel, le participant peut exercer son droit d'accès à ces fichiers afin de modifier ou d'annuler l'ensemble ou une partie de son contenu. Pour exercer ce droit, le participant devra présenter

une demande écrite adressée au siège social de la Bidasoa Atletiko Taldea. (Calle Ramon Iribarren bas du dos No.4 20304 Irun)